D. FICHES TECHNIQUES DES INDICATEURS AGENDA 2030

Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg
Objectif 1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Si la cible 1.1 vise l'élimination de l'extrême pauvreté, la cible 1.2 se concentre sur la réduction de moitié de la pauvreté sous toutes ses formes selon les définitions nationales respectives.

Concrètement, l'ODD 1 concerne les systèmes et mesures de protection sociale (1.3), le droit d'accès pour tous les hommes et femmes aux ressources économiques, à la terre et aux ressources naturelles, et l'accès aux services financiers (1.4.), ainsi que le renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, notamment la réduction de leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes (1.5). En tant que moyen de mise en œuvre, l'ODD 1 prévoit une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples (1.a) et une accélération des investissements dans des mesures d'élimination de la pauvreté (1.b).

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 1 concerne plus particulièrement trois cibles :

→ **Cible 1.2** qui vise à la diminution du risque de pauvreté
→ **Cible 1.3** qui vise à la mise en place de mesures de protection sociale
→ **Cible 1.a** qui vise à doter les pays en développement de programmes visant à mettre fin à la pauvreté

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Risque de pauvreté		
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion social – (IOOC)	🟠	🟠
Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	🟠	🟢
Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux	🟠	🟢
Aide au développement		
Aide au développement - Education	🟢	🟢

IOOC: Indicateur avec objectif officiel chiffré

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

🟢 clairement favorable 🟢 pas ou modérément favorable 🟠 modérément défavorable 🔴 clairement défavorable

En résumé

En 2016, le taux de risque ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne « Europe 2020 » était de 19,7 %. 16,5 % des personnes étaient en situation de risque de pauvreté et 5,4 % des personnes vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail.

Le nombre de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail a été estimé à 23 000 personnes pour l'année 2015

La différence de taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux est en diminution pour les 5 années écoulées.

Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la prévalence de la pauvreté. Ce calcul reste cependant incomplet car il ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi qu'une partie de l'imposition indirecte.[1]

Enfin l'aide financière accordée aux pays en développement afin de renforcer leur capacité productive agricole avoisinait, en 2015, les 40 millions d'EUR.

Focus sur les indicateurs clés...

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les défis de l'ODD 1 pour le Luxembourg :

- Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- Support au développement de programmes et politiques visant à améliorer l'éducation dans les pays en voie de développement

---

Nom de l'indicateur:
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Définition et Méthode de calcul:

Cet indicateur (aussi connu sous le nom d'indicateur AROPE) mesure le nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Il est calculé sur la base de trois sous-indicateurs qui mesurent chacun une dimension de la pauvreté :

1. le nombre de personnes présentant un risque de pauvreté qui correspond au nombre de personnes dont le revenu disponible équivalent de leur ménage se situe en-deçà de 60 % du revenu disponible équivalent médian de la population;

2. le nombre de personnes vivant dans un ménage avec une faible intensité de travail qui correspond au nombre de personnes âgées entre 0 et 59 ans vivant dans un ménage dont l'intensité en travail est inférieure à 20 %. L'intensité de travail d'un ménage est égale au rapport entre le nombre de mois effectivement prestés par les

1 Source: Rapport Travail et cohésion sociale 2017

membres du ménage d'âge actif (c'est-à-dire âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) et le nombre de mois durant lesquels ces personnes pouvaient travailler au cours de l'année en question ;

3. le nombre de personnes se trouvant dans une situation de privation matérielle sévère qui correspond au nombre de personnes confrontées à des difficultés économiques liées aux biens durables, au logement et à l'environnement de l'habitat. Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie fortement affectées par le manque de ressources. Pour se retrouver en situation de privation matérielle grave, quatre des neuf privations suivantes doivent être rencontrées par une personne :

   a. ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ;
   b. ne pas pouvoir manger un repas protéiné tous les deux jours ;
   c. ne pas pouvoir chauffer convenablement son habitation ;
   d. ne pas pouvoir s'accorder une fois par an des vacances d'une semaine hors de la maison ;
   e. ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite) ;
   f. ne pas avoir de télévision (alors qu'elle le souhaite) ;
   g ne pas avoir de téléphone (alors qu'elle le souhaite) ;
   h. ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite) ;
   i. avoir des arriérés de crédit hypothécaire, de loyer et de factures pour les services d'utilité publique.

Pertinence:

Les richesses générées par la croissance économique ne sont pas partagées entre tous. Au sein de notre pays, il subsiste des poches de pauvreté.

Il est important de tenir compte des aspects multidimensionnels de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il ne s'agit pas uniquement d'un manque de revenus mais également de la possibilité de la participation à la vie en société. Pour toutes ces raisons, mesurer la pauvreté – et plus généralement la précarité – est nécessaire à toute évaluation du progrès social qu'implique la notion même de développement durable.

L'indicateur phare pour évaluer cette priorité de la Stratégie Europe 2020 et « l'objectif qualité 7 & 8 » du second PNDD, est la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale – « indicateur AROPE ». Cet indicateur mesure davantage que la pauvreté. Il permet d'évaluer le nombre de ménages en situation précaire et qui, de ce fait, pourraient facilement se retrouver en dessous du seuil de pauvreté et menacés d'exclusion sociale.

Représentation graphique:

Graphique 1.1 :Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

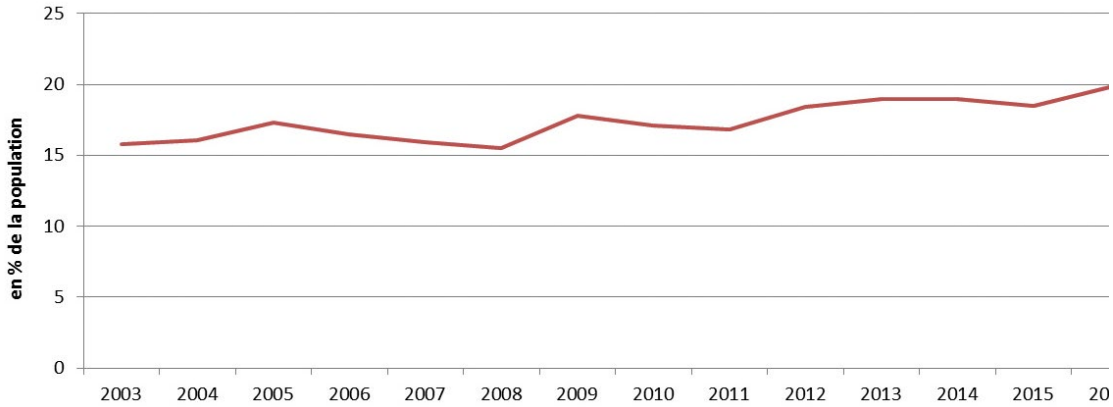

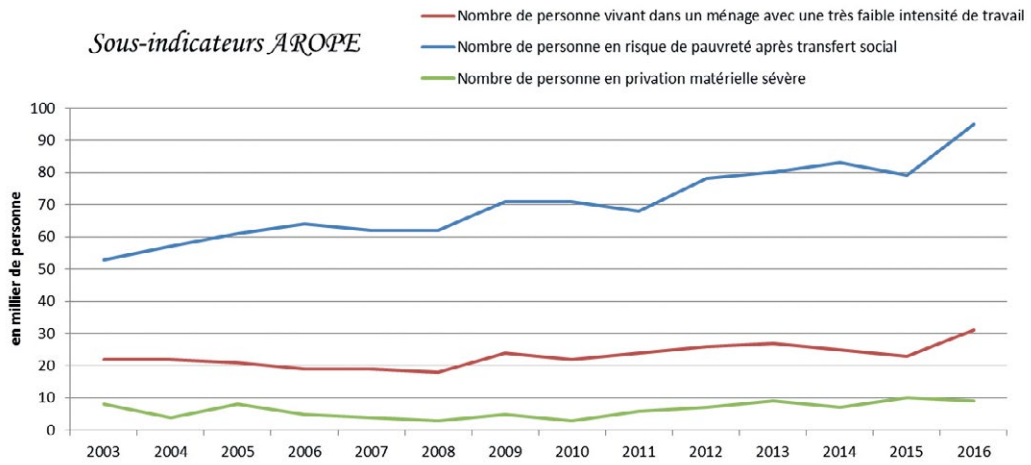

* *seuil dans la série en 2016*

Analyse:

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est en croissance sur la période 2003 à 2016. Estimé à une valeur de 15.8 % pour l'année 2003, il atteint les 19.8 % en 2016, soit son niveau maximum observé.

L'indicateur AROPE est un indicateur composite:

- le nombre de personne en risque de pauvreté après transfert social est en constante augmentation entre 2003 et 2016. Cet indicateur est passé de 53 milliers de personnes à 95 milliers en 2016.
- le nombre de personne vivant dans un ménage avec une très faible intensité de travail augmente également au cours de la période étudiée: démarrant à 22 milliers de personnes, il termine à 31 milliers en 2016.
- le nombre de personne en privation matérielle sévère fluctue, au cours de la période étudiée, autour d'une valeur moyenne de 6 milliers de personnes, mais avec des valeurs atteignant les 10 milliers en fin de période.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la diminution du risque de pauvreté (cible 1.2) est l'indicateur AROPE. Le Luxembourg s'est fixé, dans le cadre de la Stratégie Luxembourg 2020, pour objectif chiffré officiel de réduire de 6 000 personnes le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale à l'horizon 2020.

Sur une période longue de 12 années, l'indicateur s'est dégradé de 3,4 %, (soit en moyenne une augmentation de 2522 personnes par an). Sur la période courte récente de 5 années, la dégradation était de 1,7 %, (soit en moyenne une augmentation de 1266 personnes par an. Dès lors l'évolution de cet indicateur, à long et à court terme a été évalué comme modérément défavorable.

Source des données:

Site web d'Eurostat (indicateurs: t2020_50, t2020_51, t2020_52, t2020_53) – date d'extraction: 24/01/2018

Nom de l'indicateur:

Support au développement de programmes et politiques visant à améliorer l'éducation dans les pays en voie de développement.

Définition et Méthode de calcul:

Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de l'éducation.

Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères.

Pertinence:

Le soutien financier d'action dans le domaine de l'éducation est une mesure efficace pour aider les pays en voie de développement à lutter contre la pauvreté et augmenter la résilience de sa société. Il génère des effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie du pays.

Représentation graphique:

Graphique 1.7: APD I.1 Education

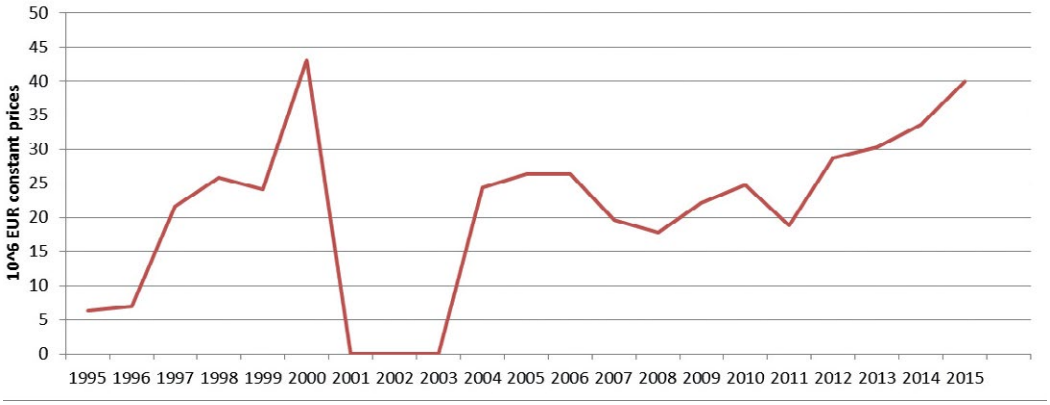

Analyse:

Les montants investis par le Luxembourg dans le domaine de l'éducation fluctuent d'une année à l'autre en fonction des projets qui sont éligibles au soutien de la Coopération.

Certaines années, aucun projet ne faisait l'objet de support financier sur la période étudiée qui va de 1995 à 2015. Sur cette période, un montant global de 441 millions d'EUR a servi au développement des moyens d'éducation des pays en voie de développement. Au début de la période le montant moyen était de 6 millions d'EUR. Dans les années 2013 à 2016, ce montant moyen avoisinait les 35 millions d'EUR.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre l'aide apportée aux pays en voie de développement visant à mettre fin à la pauvreté (cible 1.a) est l'APD Education. Le Luxembourg ne s'est pas fixé de seuil minimum par domaine dans le cadre de son soutien financier aux pays en développement, par contre un objectif global pour l'ensemble des domaines a été défini à un niveau de 1 % du PIB. Une évaluation en pourcentage d'existence a dès lors été appliquée pour cet indicateur.

Sur une période longue, une APD Education a été apportée sur plus de 75 % de la période, soit une évaluation jugée clairement favorable car évoluant vers un accroissement des montants investis. Sur la période courte récente, l'APD agricole était également présente sur plus de 75 % de la période. On note également un accroissement graduel des montants investis : l'évaluation est dès lors jugée clairement favorable.

Source des données:

Données transmises le 03/10/2017 par la Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes